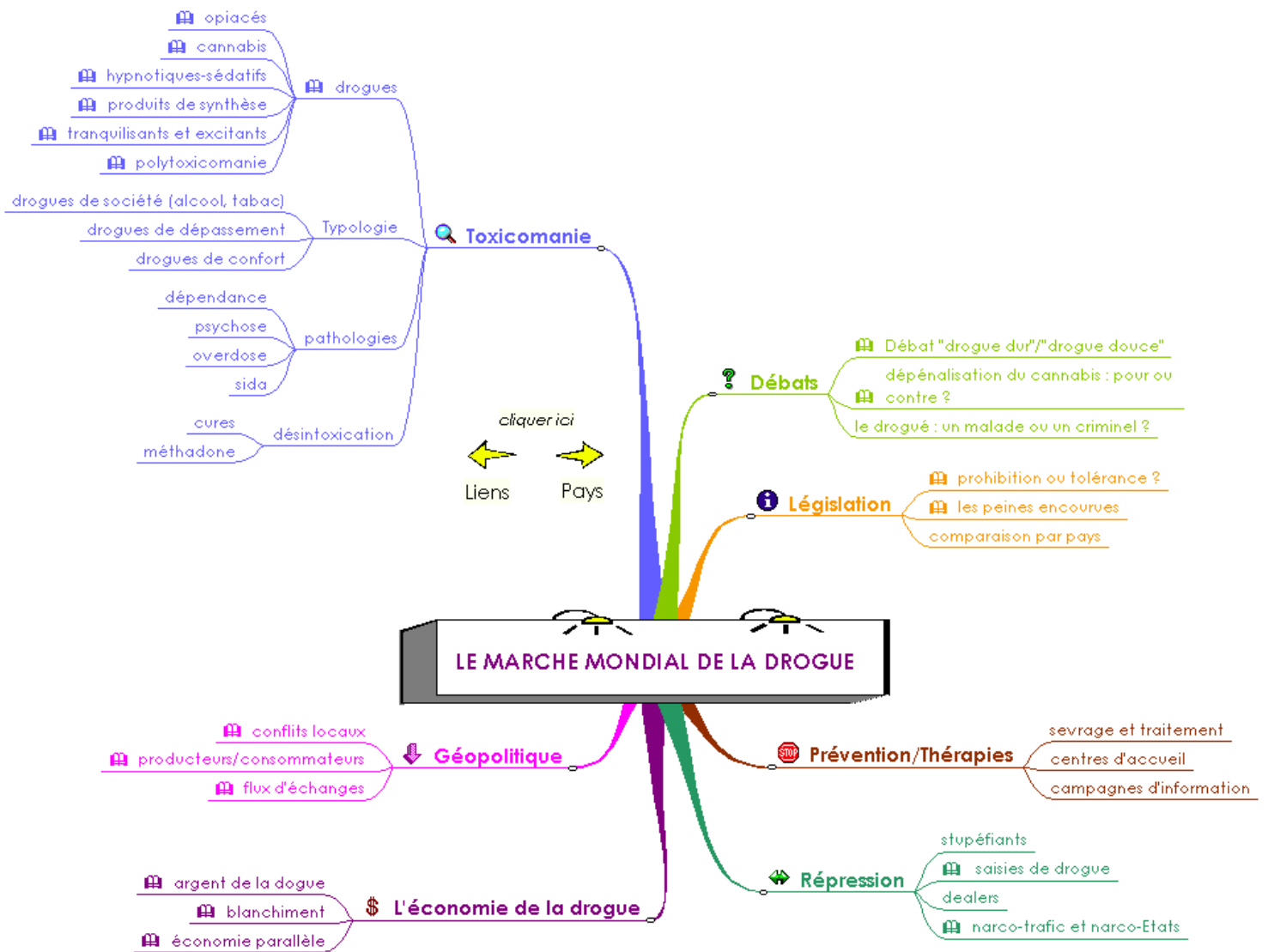


LE MARCHE MONDIAL DE LA DROGUE



🔍 ? Débats

• Débat "drogue dur"/"drogue douce"

Un rapport remis au ministre de la Santé élève l'alcool au rang de drogue dure. Le débat sur la dépenalisation du cannabis, considéré comme peu nocif, est relancé. L'ecstasy, au contraire, est aujourd'hui dans le collimateur des scientifiques.

• Dépenalisation du cannabis : pour ou contre ?

Colloque International sur les drogues illicites organisé par l'Académie nationale de médecine et la mairie de Paris les 8 et 9 avril 1992 : 30 intervenants de diverse nationalité. Consacré essentiellement aux effets de la consommation de

cannabis chez l'homme, les conclusions générales suivantes ont été dégagées au terme de la session du colloque par le professeur Henri Baylon :

1. La toxicité générale du cannabis est aujourd'hui bien établie, en particulier pour le système nerveux central.
2. Les consommateurs de cannabis, dans une proportion importante deviennent un jour consommateurs de cocaïne ou d'héroïne.
3. Les études épidémiologiques ont montré que l'usage des drogues dites dures ne se rencontre que rarement chez les sujets n'ayant jamais consommé de cannabis.
4. En conséquence, les participants du Colloque récusent la distinction entre drogues dites douces et drogues dites dures.

5. Là où une libéralisation de l'usage de cannabis a été réalisée, on a assisté à une augmentation considérable de sa consommation et des accidents consécutifs.

6. Il importe de développer les campagnes d'information et de prévention portant à la fois sur la législation et les conséquences de la consommation de cannabis.

Rapport sur les aspects moléculaires, cellulaires et physiologiques des effets du cannabis*

En mars 1997, l'Académie des Sciences, à la demande de François d'Aubert, a publié un rapport sur "Les aspects moléculaires, cellulaires et physiologiques des effets du cannabis". Bien que passablement fragmentaire, il conforte les données du Colloque International de Médecine sur les effets délétères du cannabis sur le cerveau et le comportement. Il reconnaît que les effets cérébraux du cannabis mis en évidence par imagerie médicale témoignent d'un désordre global du fonctionnement cérébral.

(*) Aspects biologiques des effets du Cannabis - Rapport n°39 de l'Académie des sciences publié en avril 1997 - éditions Tec et Doc - chez Lavoisier.

• le drogué : un malade ou un criminel ?

Législation

• prohibition ou tolérance ?

Le CNID (Comité National d'Information sur la Drogue), tente de mobiliser l'opinion contre les dangers que représenterait une dépénalisation des drogues à travers son site internet (cnid.org), mais également par le biais de pétitions qui dénoncent le renoncement des politiques en matière de lutte contre la drogue.

En matière de drogue, le clivage politique ne peut se réduire à un match gauche - droite. L'adage "gauche pétard" - "droite fouettard" ne rend pas compte de la réalité. L'opposition se situe sur le terrain de l'action. Alors seulement on peut distinguer ceux qui croient que la drogue n'est pas une fatalité, de ceux qui se réclament du pragmatisme et qui veulent entériner une situation de fait, les volontaristes, des situationnistes.

• les peines encourues

En France, la loi de 1970 condamne la consommation, la détention, la production et l'incitation à l'usage de toute drogue prohibée. L'article 630 du Code de la santé publique incrimine toute personne qui inciterait à la consommation, même si cette incitation n'était pas suivie d'effet. Cette personne encourt une peine de 5 ans de prison et de 700.000 francs d'amende. Depuis 1996, cette sanction est portée à 7 ans et 1.000.000 de francs si l'incitation porte sur des mineurs de moins de 15 ans (article 227.18 du code pénal). Lorsque le délit est commis par voie de presse ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables pour la détermination des personnes responsables.

• comparaison par pays

Prévention/Thérapies

- sevrage et traitement
 - centres d'accueil
 - campagnes d'information
-

Répression

- stupéfiants
- saisies de drogue

Pour lutter contre le narcotrafic, les Etats-Unis ont adopté plusieurs stratégies : la destruction des laboratoires clandestins, l'interception des passages aux frontières et l'envoi de forces spéciales. Préparées durant les années 1980 à mener des combats anti-guérilla, ces forces américaines forment désormais des commandos armés locaux, et symbolisent le nouvel interventionisme américain dans la région.

- dealers

• narco-traffic et narco-Etats

L'expression narco-traffic s'est développée durant les années 80 aux Etats-Unis. Effectivement, sous l'influence des différents gouvernements américains, la lutte contre la drogue, pendant la décennie 80 et au début des années 90 était surtout focalisé sur le trafic de cocaïne et cela pour une raison très simple, sur les 12 ou 13 millions de consommateurs de cocaïne dans le monde, 5,5 millions vivent aux Etats-Unis. Ainsi, l'Amérique du Nord représente le marché par excellence de cette drogue. Une analyse bibliométrique permet de mettre en évidence ce phénomène : on peut constater que le volume des travaux sur la cocaïne et sur l'Amérique latine contraste avec la faible production de travaux sur les autres drogues. Cependant, ce phénomène est de plus en plus remis en cause par le développement et la menace des nouvelles drogues de synthèse.

• \$ □ L'économie de la drogue

• argent de la drogue

Avec un chiffre d'affaires estimé entre 300 et 500 milliards de dollars, le trafic de drogue est devenu le deuxième marché économique au monde, juste derrière les armes, mais devant le pétrole. Les bénéfices sont eux de l'ordre de 200 milliards de dollars et le blanchiment d'argent sale de 150 milliards. Les bénéfices et les sommes en jeu sont colossales. En effet, les profits des petits et grands trafiquants sont immenses. La drogue restant une marchandise prohibée, son commerce est extrêmement lucratif: le marché de la drogue est celui qui connaît actuellement la plus forte expansion. Les bénéfices réalisés dans le monde au nez et à la barbe du fisc se montent à près de 2.500 milliards de francs par an, soit plus que le chiffre d'affaire des trois géants de l'automobile réunis: General Motors, Ford-Toyota et Daimler-Benz.

• blanchiment

Le commerce des drogues est intimement lié à la pauvreté, aux inégalités et aux conflits. Lorsque « les cours de l'arachide, du cacao ou du café baissent », nous dit l'OGD, on assiste à une augmentation des surfaces où poussent le cannabis, la coca ou le pavot. Mais ce ne sont certainement pas les petits paysans qui encaissent les plus gros bénéfices de ce marché en perpétuelle expansion, ni même les états producteurs ou les groupes armés qui fondent leur pouvoir sur le trafic de la drogue : non, ce sont avant tout les pays riches qui profitent des capitaux issus du blanchiment de l'argent.

• économie parallèle

Près de 80% de la cocaïne et environ 90% de la marijuana entrant aux Etats-Unis proviennent d'Amérique latine. Produite dans la région des Andes (Bolivie, Colombie, Pérou), la « marchandise » transite par les Caraïbes, l'Amérique centrale et le Mexique, plaques tournantes pour les mafias internationales alliées aux cartels colombiens, qui font la loi dans la région.

• ↓ □ Géopolitique

• conflits locaux

La drogue a été et continue d'être une monnaie d'échange utilisée à l'occasion, non seulement par les mouvements insurrectionnels ou les groupes terroristes, mais aussi par les États et leurs services spéciaux pour financer les armes et les hommes des actions clandestines et des conflits régionaux. Après l'Amérique centrale, le Liban, l'Afghanistan, l'extension des affrontements nationalistes et ethniques, en particulier dans les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale, a ouvert de nouvelles perspectives.

• producteurs/consommateurs

• flux d'échanges

De véritables boulevards de la drogue tracent leurs circuits mouvants à travers les cinq continents.

• 🔍 □ Toxicomanie

• drogues

Est généralement considérée comme drogue "toute substance qui, introduite dans un organisme vivant peut modifier une ou plusieurs de ses fonctions". Officiellement, une drogue est "toute substance, naturelle ou synthétique, inscrite sur une liste annexée à une convention internationale et soumise à une régulation"

◦ opiacés

La classe des opiacés comprend des drogues dérivées de l'opium (morphine, héroïne) et de ses substituts synthétiques (comme la méthadone). Selon les circonstances, les opiacés produisent des effets différents. Les expériences et les attentes des consommateurs jouent un rôle important, tout comme la voie d'administration de la drogue (injection, ingestion ou inhalation). Les symptômes du manque comportent des mouvements involontaires des membres, une anxiété, des insomnies, des nausées, des sueurs, des crampes, des vomissements, de la diarrhée et de la fièvre.

- **cannabis**

La plante *Cannabis sativa* est la source de la marijuana et du haschisch. Ces deux drogues sont généralement fumées. Leurs effets sont similaires : relaxation, augmentation de la fréquence cardiaque, perception ralentie du temps, sens exacerbés. On ne pense pas que la marijuana et le haschisch puissent produire de dépendance psychologique, sauf s'ils sont absorbés quotidiennement à fortes doses.

- **hypnotiques-sédatifs**

Les barbituriques sont responsables d'une dépendance physique grave, très proche de celle de l'alcool. Un sevrage brutal se traduit par des symptômes tels que tremblements, insomnie, anxiété et parfois, au bout de vingt-quatre heures, convulsions et délire. La mort peut survenir en cas de sevrage brutal. Parmi les hypnotiques-sédatifs on trouve aussi les benzodiazépines, ou tranquillisants mineurs, utilisées pour le traitement de l'anxiété, de l'insomnie et de l'épilepsie.

- **produits de synthèse**

amphétamine, ecstasy,...

- **tranquillisants et excitants**

Les excitants (*Excitantia*), parmi lesquels les drogues à caféine (café, thé, cola, maté, etc.), le camphre, le cat, le tabac et le bétel. Les tranquillisants sont surtout représentés par les médicaments (antidépresseurs)

- **polytoxicomanie**

mélange de drogue et d'alcool, médicaments et drogues "de prolétaires" (colles, solvants, éther...)

- **Typologie**

- **drogues de société (alcool, tabac)**

- **drogues de dépassement**

- **drogues de confort**

- **pathologies**

- **dépendance**

- **psychose**

- **overdose**

- **sida**

- **désintoxication**

- **cures**

- **méthadone**